

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représenté par Jean-Marc SIMONEAU

Excusés non représentés :

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 avril 2025

Délibération 2025-009

Participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour l'année 2025

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 07 janvier 2025 de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze concernant la quote-part de la commune de Chanteix sur la contribution fiscalisée à la Fédération d'électrification et d'énergie de la Corrèze pour l'année 2025 ;

Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, ACCEPTE** la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze d'un montant de **1 905,00 €** pour l'année 2025 et **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

Membres présents : 14

Membres absents : 1

Votants : 14

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 09/04/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 09/04/2025

Le Maire,
Jean MOUZAT

